
POLITIQUE D'ANNULATION

LA MAISON DU CAP

En cas d'annulation, vous avez au plus tard trente (30) jours avant la date d'arrivée prévue pour obtenir le remboursement de votre dépôt. Aucun remboursement ne sera effectué sous d'autres conditions.

Votre location sera annulée si vous ne vous présentez pas dans les deux (2) premiers jours de la date d'arrivée prévue. Les co-proprétaires redeviennent alors libres de disposer de la maison à leur guise. Le dépôt ne sera pas remboursable au locataire et les co-proprétaires se réservent le droit de réclamer la balance de la somme totale prévue pour la location.

Si, pour une raison ou une autre, vous choisissez d'écourter votre séjour, aucun remboursement ne sera effectué.
